

qui crée des « inclus » (scientifiques et touristes occidentaux, opérateurs touristiques, gouvernements) bénéficiant de l'espace sous protection, et des « exclus », les populations riveraines, privées d'accès à une partie de leurs ressources et de leur territoire et parfois profondément déstabilisées par les réorganisations économiques et sociales qui en découlent. Or, ce mode de conservation crée une inégalité qui, ne profitant pas aux plus faibles, peut être considérée comme une forme d'injustice⁶. Regardées sous l'angle de la justice procédurale, attentive aux processus de décision, les aires protégées posent aussi problème. Imposées par l'État, soutenues par des ONG transnationales de conservation, leur création est parfois brutale et toujours autoritaire. Légitimée par des arguments d'ordres scientifique, économique ou politique définis d'abord à l'échelle globale puis nationale, la création des aires protégées prend rarement en compte le local. Considérées sous les trois angles de la justice environnementale⁷, à savoir la distribution des avantages et des maux, la reconnaissance de la spécificité des acteurs, et la participation des parties prenantes, les aires protégées peuvent apparaître, en particulier à l'échelon local, comme des dispositifs injustes.

Au cours des années 1990, confrontés aux critiques de l'inefficacité d'une gestion autoritaire et à la remise en cause des modèles écologiques fondés sur la stabilité, les organisations de conservation ont modifié leurs pratiques ou du moins leurs discours, pour préconiser une conservation « intégrée », incluant davantage les populations et orientée vers le développement⁸. Par la promotion d'une certaine forme de redistribution, utilisant les compensations socio-économiques ou les transferts de gestion des ressources naturelles et d'une reconnaissance relative des populations locales *via* la promotion de démarches participatives, les politiques des années 1990 ont ainsi pu contribuer à atténuer les injustices. Pourtant, suite à une série de critiques et

BILLE R. et CHABASSON L., « La conservation de la nature : origine et controverses », in *Regards sur la terre 2008. L'annuel du développement durable. Biodiversité, Nature et développement*, JACQUET P. et TUBIANA L. (dir.), Paris, Presses de Sciences Po, 2007, p. 113-130.

6. RAWLS J., *A theory of justice*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1971. Traduction fr. de Catherine AUDARD, *Théorie de la justice*, Paris, éditions du Seuil, 1987, rééd., « Points », 1997.

7. SCHLOSBERG D., « The Justice of Environmental Justice: Reconciling Equity, Recognition and Participation in a Political Movement », in *Moral and Political Reasoning in Environmental Practice*, LIGHT A. et DE-SHALIT A. (dir.), Cambridge (MA.), MIT Press, 2003.

8. *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* RODARY E., CASTELLANET C. et ROSSI G. (dir.), Paris, Karthala, 2003.

d'échecs des approches localistes de la préservation de la biodiversité⁹, un nouveau revirement est intervenu dans les années 2000, consacrant un regain d'intérêt pour l'aire protégée dans sa forme la plus arbitraire¹⁰.

Ce modèle, autrefois expression du pouvoir régalien des États, est aujourd'hui porté par les grandes ONG de conservation¹¹ qui s'appuient désormais sur le paradigme du développement durable, dont elles sont en partie à l'origine. La biodiversité est érigée en bien commun de l'humanité¹², et sa conservation présentée comme une cause morale universelle, relevant d'une éthique biocentrée qui culpabilise ceux qui s'en détacheraient. L'interdépendance de la protection de la biodiversité et du développement est également avancée, par l'exploitation de la théorie néomalthusienne d'un cercle vicieux entre la pauvreté et la dégradation des ressources naturelles, inspiré des réflexions de G. Hardin¹³, aujourd'hui très en vogue comme le montre le succès éditorial de l'ouvrage de J. Diamond¹⁴. Enfin, pour la promotion du modèle « aire protégée », ces organisations bénéficient d'un important soutien de la part des bailleurs de fonds internationaux (Fonds GEF de la Banque mondiale, USAID, AFD...) leur permettant de peser sur les orientations de gestion de la biodiversité des pays bénéficiant de cette aide.

Disposant d'importants moyens financiers et médiatiques ainsi que de leurs propres expertises scientifiques et techniques, ces organisations influent de manière croissante sur les agendas politiques des pays en développement. Qu'il s'agisse de la définition des priorités d'intervention à l'échelon international ou national fondées sur leurs propres unités spatiales de conservation, ou encore des modèles de gestions préconisés, les

9. RODARY E., « Mobiliser pour la nature, ou la construction et la disparition du local », in *L'Espace Géographique*, n° 36(1), 2007, p. 65-78.

10. HUTTON J., ADAMS W.M. et MUROMBEDZI J. C., « Back to the Barriers? Changing Narratives in Biodiversity Conservation », in *Forum for Development Studies*, n° 2, 2005, p. 341-370.

11. ESPINOSA M.-F. et LIPIETZ A., « Les BINGOs, agents involontaires d'une écologie de droite internationale ? », in *Mouvements*, n° 41, septembre/octobre 2005, p. 89-100.

12. CONSTANTIN F., « La communauté internationale face aux défis de l'environnement. Biens communs et relations Nord-Sud », in *Cahiers français*, n° 306, « Enjeux et politiques de l'environnement », 2002, p. 93-99.

13. HARDIN G., « The Tragedy of the Commons », in *Science*, vol. 162, 1968, p. 1243-1248.

14. DIAMOND J., *Effondrement, comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*, Paris, Gallimard, « NRF Essais », 2006.

BINGOs¹⁵ produisent un discours autoréférentiel extrêmement normatif qui s'impose aux États et aux sociétés rurales et qui justifie de fait leurs propres actions. Figure emblématique de la diversité biologique, classé parmi les pays les plus pauvres du monde, Madagascar constitue un exemple révélateur du déploiement de cette démarche de conservation.

La reconnaissance par la revue *Nature* de l'exceptionnelle diversité biologique et du haut degré d'endémicité de la faune et de la flore¹⁶ fait l'unanimité tant au sein de la communauté scientifique¹⁷ qu'auprès des instances politiques nationales et internationales qui font de la protection de la biodiversité malgache une priorité. Aussi, lorsqu'à l'occasion du congrès mondial sur les parcs tenu à Durban en 2003, le président de la République malgache a pris l'engagement de plus que tripler en cinq ans la surface des aires protégées, afin de passer de 3 à 10 % de la superficie du territoire (soit 6 millions d'hectares), cette démarche a-t-elle été soutenue par les bailleurs de fonds internationaux comme par les ONG de conservation de la nature déjà présentes dans le pays. L'ampleur et la rapidité de la mise en œuvre de ce nouveau réseau d'aires protégées fournissent un cadre privilégié pour notre analyse.

Nous concentrerons notre étude sur le processus de délimitation des nouvelles aires protégées malgaches, pour proposer une réflexion sur les relations entre la nouvelle conservation et la justice. Nous nous interrogerons d'abord sur les fondements qui guident l'élaboration de ces zonages. Pour cela, nous analyserons les représentations de la biodiversité et de sa dégradation car elles déterminent les orientations stratégiques en matière de conservation. Nous formulons également l'hypothèse que ces représentations conditionnent le choix des méthodes, des outils et des données utilisés pour établir les zonages, en particulier l'emploi des SIG et qu'en retour, ces outils influent sur les zonages proposés. Enfin, nous nous intéresserons aux acteurs qui décident de ces localisations : les BINGOs, l'État, et les absents (les communautés locales). La nouvelle démarche de conservation

15. BINGOs : Big Non Gouvernemental (Environment) Organisations. A Madagascar, sont entre autres représentées : CI (Conservation International), WWF (Worldwide Fund for Nature) et WCS (Wildlife Conservation Society).

16. MYERS N., MITTERMEIER R. A., MITTERMEIER C. G. *et al.*, « Biodiversity Hotspots for Conservation Priorities », in *Nature*, vol. 403 (6772), 24 février 2000, p. 853-858.

17. *The Natural History of Madagascar*, GOODMAN S. M. et BENSTEAD J. P. (dir.), Londres/Chicago, The University of Chicago Press, 2003. *Biogéographie de Madagascar*, LOURENÇO W. R. (dir.), Paris, ORSTOM éditions, « Colloques et séminaires », 1996.

Pourtant, ces représentations apparaissent en contradiction avec les apports scientifiques récents. Les études palynologiques et entomologiques réalisées depuis plus de 20 ans ont montré qu'il y a 2000 ans, soit au moment des premiers établissements humains à Madagascar, la végétation des Hautes-Terres consistait au mieux en une mosaïque de forêts et de savanes²¹. De plus, l'évaluation de la surface forestière est sujette à caution tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif²² et les rares données comparables montrent une localisation de la déforestation en contradiction avec le discours stigmatisant la pratique du *tavy* sur la forêt pluviale de l'est du pays. En 2007, une des principales organisations de conservation à Madagascar, Conservation International, reprenant le discours daté de Humbert, présentait les résultats d'une analyse par télédétection de la déforestation évaluant la surface forestière malgache « encore intacte » à plus de 9 millions d'hectares pour le début des années 2000²³. Cette étude met clairement en évidence une déforestation contemporaine (période 1990-2005) touchant principalement non pas la forêt pluviale de l'est (là où est pratiqué le *tavy*) mais les forêts sèches du Sud-Ouest de l'île, défrichées pour les cultures commerciales de maïs²⁴, ainsi que les zones boisées soumises à la demande en bois-énergie des agglomérations urbaines ! La déforestation catastrophique actuelle ou passée du fait de la pratique du *tavy*, dénoncée depuis un

BERTRAND A., RATSIMBARISON R., « Deforestation and Fires: the example of Madagascar », in *Beyond tropical deforestation: from tropical deforestation to forest cover dynamics and forest development*, BABIN D. (ed.), Montpellier, Unesco/CIRAD, 2004.

21. BURNEY D. A., « Rates, patterns and processes of landscape transformation and extinction in Madagascar », in *Proceedings of Humans and other catastrophes: A new look at extinctions and the extinction process*, Symposium sponsored by the Center for Biodiversity and Conservation, American Museum of Natural History, 17 avril 1997. FISHER B. L. et ROBERTSON H., « Comparison and origin of forest and grassland ant assemblages in the high plateau of Madagascar », in *Biotropica*, n° 34, 2002, p. 155-167.

22. AMELOT X., « L'évaluation par télédétection de la déforestation à Madagascar : comparer ce qui est comparable », communication aux XI^e Journées scientifiques du réseau Télédétection, de l'Agence universitaire de la francophonie, Antananarivo, 3 au 7 novembre 2008. DUFILS J. M., « Remaining Forest Cover », in *The Natural History of Madagascar*, Goodman S. M. et Benstead J. P. (dir.), Londres/Chicago, The University of Chicago Press, 2003, p. 88-96. Mc CONNELL W., « Madagascar: Emerald isle or paradise lost? », *op. cit.*

23. HARPER G. J., STEININGER M. K., TUCKER C. J. *et al.*, « Fifty years of deforestation and forest fragmentation in Madagascar », in *Environmental conservation*, vol. 34, n° 4, 2007, p. 325-333.

24. BLANC-PAMARD C., MILLEVILLE P., GROUZIS M. *et al.*, « Une alliance de discipline sur une question environnementale : la déforestation en forêt des Mikea (sud-ouest de Madagascar) », in *Natures Sciences Sociétés*, n° 13 (1), 2005, p. 7-20.

siècle ne relèverait-elle que du mythe ? L'agriculture paysanne n'est certainement pas exempte d'effets sur les dynamiques forestières mais sa contribution à la déforestation est loin d'être la seule et la plus préjudiciable et, contrairement à d'autres activités²⁵, ses conséquences sont souvent réversibles. Mais le discours dominant, construit à dessein à l'époque coloniale et aujourd'hui repris dans la communication des ONG de la conservation, s'accommode mal des nuances et de la complexité des situations locales.

Ce discours est porteur d'une dimension normative extrêmement forte et d'une puissance de prescription déterminante dans la mesure où il considère les espaces forestiers malgaches comme les reliques d'un paradis perdu du fait des exactions des populations autochtones. Il conviendrait donc de les exclure pour protéger ces espaces. L'aire protégée apparaît, dans cette logique, comme l'outil de conservation approprié.

Conserver une biodiversité sans les hommes

La conception édenique et virginale de la forêt tropicale est au cœur de l'argumentaire de la conservation. La difficulté à reconnaître le caractère secondaire de la plupart des forêts tropicales²⁶ tient au fait que la biodiversité est souvent pensée de façon simpliste, comme présente uniquement dans les forêts dites « primaires²⁷ ». Privées d'un tel adjectif, les forêts malgaches ne pourraient certainement pas autant susciter l'intérêt du public et des bailleurs de fonds²⁸. Les « reliques » forestières sont présentées comme les seules dépositaires d'une diversité biologique qu'il conviendrait de soustraire à l'action de l'homme, nécessairement destructrice, en les enfermant dans des aires protégées. L'idéal type de la forêt tropicale primaire semble donc inhiber toute possibilité de penser les relations sociétés/environnements autrement qu'en terme de dégradation.

25. Le développement d'importants projets miniers et de vastes plantations commerciales, actuellement en plein essor à Madagascar, apparaissent aujourd'hui comme de potentiels risques majeurs de dégradation de la végétation naturelle.

26. MICHON G., « Ma forêt, ta forêt, leur forêt : perceptions et enjeux autour de l'espace forestier », in *Bois et forêts des tropiques*, n° 278 (4), 2003, p. 15-24. SMOUTS M.-C., *Forêts tropicales, jungles internationales. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.

27. CHARTIER D. et OLLITRAULT S., « Les ONG d'environnement dans un système international en mutation », in *Représenter la nature, ONG et biodiversité*, AUBERTIN C. (dir.), Paris, IRD, 2005, p. 21-58.

28. CARRIÈRE-BUCHSENSCHUTZ S., « L'urgence d'une confirmation par la science du rôle écologique du corridor forestier de Fianarantsoa », in *Études rurales*, n° 178, 2006, p. 181-196.

Les organisations de conservation à Madagascar, comme la plupart des écologistes militants, s'inscrivent donc dans une pensée « bio-centrée » de l'environnement, qui considère la nature comme un ensemble d'écosystèmes extérieurs à l'homme, et non comme un tissu de relations entre les sociétés et la nature²⁹. Quand certains considèrent que le renouvellement de la conservation passe par la notion d'hybride nature-société³⁰, l'idéal défendu par les projets de conservation à Madagascar reste celui d'une biodiversité sans les hommes. Les idées d'évolution progressive de la forêt ou de co-évolution homme/forêt sont écartées des représentations de la dynamique forestière et de sa conservation. Or, la présence de l'homme n'exclut pas nécessairement la forêt. Plusieurs études montrent que la majorité des forêts malgaches sont des forêts secondaires âgées³¹, de longue date exploitées et parcourues par les hommes³². Enfin la forêt malgache, contrairement aux poncifs, est, comme toutes les forêts tropicales, capable de se régénérer. Même s'ils ne constituent pas la règle, les exemples de régénération forestière sont nombreux³³. Enfin, la biodiversité réside aussi dans la diversité des milieux et de leurs modes de mise en valeur, y compris dans les paysages

29. LARRÈRE C. et LARRÈRE R., *Du bon usage de la nature : pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Alto/Aubier, 1997.

30. ZIMMERER K. S., « The reworking of conservation geographies : Non equilibrium landscapes and nature-society hybrids », in *Annals of association of American geographers*, n° 90 (2), 2000, p. 356-369.

31. LOWRY II P. P., SCHATZ G. E. et PHILLIPSON P. B., « The classification of natural anthropogenic vegetation in Madagascar », in *Natural Change and Human Impact in Madagascar*, GOODMAN S. M. et PATTERSON B. D. (dir.), Washington (DC), Smithsonian Institution Press, 1997, p. 93-123.

32. MOREAU S., *Les Gens de la lisière. La forêt et la construction d'une civilisation paysanne*, Thèse, Département de géographie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 14 décembre 2002, 666 p.

33. MORAT P., *Les Savanes du Sud-Ouest de Madagascar*, Paris, Mémoires ORSTOM, n° 68, 1973. LOWRY II P. P. et al., « The classification of natural anthropogenic vegetation in Madagascar », *op. cit.* ELMQVIST T. et al., « Patterns of Loss and Regeneration of Tropical Dry Forest in Madagascar: The Social Institutional Context », 2007, *PLoS ONE* 2(5): e402. doi:10.1371/journal.pone.0000402. GOODMAN S. M. et RAZAFINDRATSITA V., *Inventaire biologique du Parc national de Ranomafana et du couloir forestier qui le relie au Parc national d'Andringitra*, Antananarivo, MRS/CIDST, Recherches pour le Développement, série Sciences biologiques, n° 17, 2001. CARRIÈRE S., RATSIMISSETRA L. et EDMOND R., « Le couloir forestier de Fianarantsoa : forêt "primaire" ou forêt des hommes ? », in *Transitions agraires, dynamiques écologiques et conservation. Le « corridor » Ranomafana-Andringitra, Madagascar*, SERPANTIÉ G., RASOLOFOHARINORO et CARRIÈRE S. (dir.), Paris/Antananarivo, IRD-CITE, 2007, p. 39-46.

agaires³⁴. De nouveaux assemblages mixtes, parfois plus riches que des habitats non-perturbés, produisent de la biodiversité, à l'image des écotones³⁵.

Le discours dominant sur la biodiversité à Madagascar est donc une construction pseudo-scientifique historiquement datée, peu rigoureuse, partielle et partiale qui impose une vision excluante et exclusive de la conservation. Ces représentations orientent très fortement les choix de localisation des nouvelles aires protégées de l'échelon global à celui du local.

DES AIRES PROTÉGÉES DÉLIMITÉES
SELON DES CRITÈRES D'ESPÈCES ET NON D'ESPACES

*Le hotspot et l'écorégion,
zonages autoréférentiels d'une conservation globalisée*

La notion de *hotspot* de biodiversité a été popularisée par la publication en 2000 dans la revue *Nature* d'un article, cosigné par des chercheurs engagés dans la conservation, dont le président de l'organisation Conservation International, R. Mittermeier³⁶. Cet article préconise le recours à cet indicateur, qui établit un lien entre les taux d'endémismes et le degré de menace, pour définir les espaces de conservation prioritaires à l'échelon mondial, et focaliser les actions de conservations sur ces surfaces limitées, dites *hotspots* (figure 1, page suivante).

Sans entrer dans le débat sur la pertinence de cette stratégie, critiquée par de nombreux auteurs³⁷, il s'agit, à partir du cas malgache identifié comme *hottest hotspots*³⁸, d'examiner les critères utilisés pour élaborer cette nomenclature spatiale.

L'attribution du label *hotspot* dépend de deux conditions. L'espace retenu doit réunir d'une part au moins 1500 espèces floristiques endémiques et, d'autre part une perte de plus de 70 % de la « végétation primaire ». Avec

34. CARRIÈRE S., *Les Orphelins de la forêt. Pratiques paysannes et écologie forestière (Ntumu, Sud-Cameroun)*, Paris, Éditions IRD, « À Travers Champs », 2003.

35. BLONDEL J., *Biogéographie Approche écologique et évolutive*, Paris/Milan/Barcelone, Editions Masson, « Écologie », 1995.

36. MYERS N. *et al.*, « Biodiversity Hotspots for Conservation Priorities », *op. cit.*

37. JEPSON P. et CANNEY S., « Biodiversity hotspots: hot for what? », in *Global Ecology & Biogeography*, n° 10, 2001, p. 225-227. KAREIVA P. et MARVIER M., « Conserving Biodiversity Coldspots », in *American Scientist*, vol. 91, 2003, p. 344-351. ODLING-SMEE L., « Dollars and Sense », in *Nature*, vol. 437, 29 septembre 2005, p. 614-616.

38. MYERS N. *et al.*, « Biodiversity Hotspots for Conservation Priorities », *op. cit.*

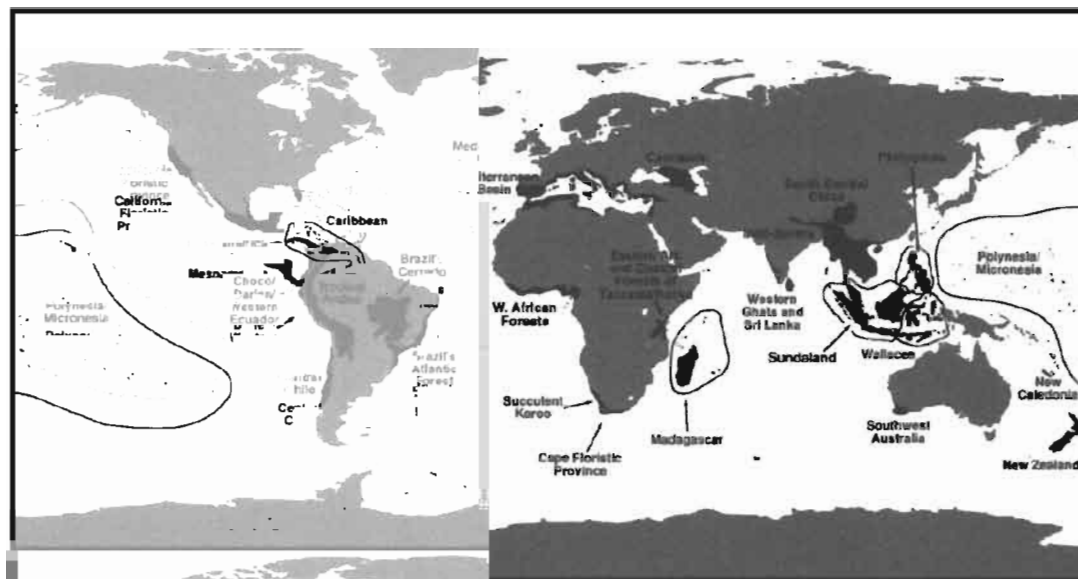


Figure 1. Les 25 points chauds *hotspots* prioritaires pour la conservation de la biodiversité (Myers N. *et al.*, « Biodiversity Hotspots for Conservation Priorities », *op. cit.*).

Nous avons préféré reproduire la carte originale, en dépit de sa faible qualité. La carte originale peut être consultée sur <http://dc122.4shared.com/doc/dsvoyY2H/preview.html>

près de 12 000 espèces végétales endémiques recensées, Madagascar satisfait sans difficulté au premier critère. En revanche, le second pose la question de la définition d'un état de référence et de la dynamique (de déforestation) sur une période donnée. Or, d'une part le caractère « primaire » des forêts malgaches apparaît comme nous l'avons montré, plus que discutable. D'autre part, en considérant la surface forestière actuelle retenue par la même organisation soit environ 9 millions d'hectares, le principe du *hotspot* supposerait qu'à une époque indéterminée, l'île ait pu porter près de 35 millions d'hectares de forêt, que l'homme aurait ensuite détruits. Aucune publication scientifique ne s'est jamais hasardée à avancer de tels chiffres. Les données les plus anciennes disponibles³⁹ font état pour la fin du XIX^e siècle d'une superficie de l'ordre de 12 millions d'hectares, et souvent beaucoup moins.

L'organisation WWF a produit un modèle concurrent d'unités d'intervention à l'échelle planétaire en proposant un découpage en 867 « écorégions⁴⁰ », dont 200 ont été retenues comme prioritaires en termes de conservation⁴¹. Cinq « écorégions » prioritaires recouvrent Madagascar.

Alors que les écorégions sont déterminées théoriquement selon des critères de diversité spécifique ou de taux d'endémisme, de particularités écologiques et de représentativité des grands biomes, les cinq écorégions de Madagascar sont fondées sur une cartographie bioclimatique établie par le phytoécologue Cornet, en 1974⁴² (figure 2a, page suivante). Cette carte a été simplifiée par Schatz⁴³, pour réduire les 29 bioclimats initialement identifiés à 5 (figure 2b, page suivante). C'est cette dernière carte qui a été utilisée par le WWF pour produire la carte des écorégions de Madagascar (figure 2c, page suivante).

Sur la carte du WWF, l'espace correspondant initialement à la catégorie « climat subhumide » devient l'écorégion « forêt subhumide ». Cette carte

39. DUFILS J. M., « Remaining Forest Cover », in *The Natural History of Madagascar*, GOODMAN S. M. et BENSTEAD J. P. (dir.), Londres/Chicago, The University of Chicago Press, 2003, p. 88-96.

40. OLSON D. M. *et al.*, « Terrestrial ecoregions of the world: A New Map of Life on Earth », in *Bioscience*, vol. 51, n° 11, 2001, p. 933-938.

41. OLSON D. M. et DINERSTEIN E., « The Global 200: Priority ecoregions for global conservation », in *Ann. Missouri Bot. Gard.*, n° 89, 2002, p. 199-224.

42. CORNET A., *Essai de cartographie bioclimatique à Madagascar*, Tananarive, ORSTOM, notice explicative, n° 55, 1974.

43. SCHATZ G. E., « Endemism in the Malagasy Tree Flora », in *Diversité et Endémisme à Madagascar*, LOURENÇO W. R. et GOODMAN S. M. (dir.), Paris, Mémoires de la Société de Biogéographie, 2000.

Figure 2. Du bioclimat aux écosystèmes en passant par les écorégions

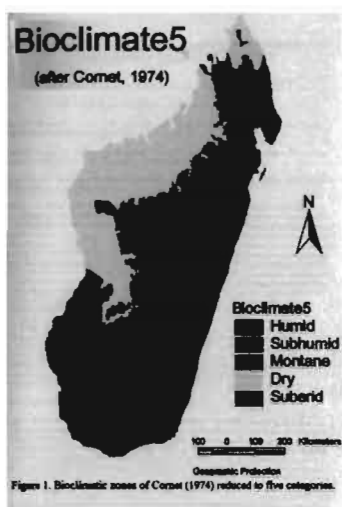


Figure 2b. Les 5 bioclimats de Schatz (2000).
Reproduction de l'original



Figure 2c. Les écorégions malgaches selon WWF.
On peut consulter cette carte sur http://eoeearth.org/article/Madagascar_Ecoregions

Figure 2. Du bioclimat aux écosystèmes en passant par les écorégions

Figure 2d. Un document de projet WWF sur les aires protégées (consulté en 2008)



Forest zones



Figure 2e. Les « zones forestières » malgaches (Harper *et al.*, « Fifty years of deforestation and forest fragmentation in Madagascar », *op. cit.*)

se présente donc comme une carte des écosystèmes, et non pas des bioclimats. Ce changement de légende entraîne un glissement sémantique qui amène le lecteur à croire que cette écorégion fut autrefois entièrement recouverte de forêt. Volontaire ou pas, il s'agit bien là d'un détournement de l'information initiale.

Mais la réinterprétation ne s'arrête pas là. Dans de nombreux documents diffusés par WWF, l'écorégion « forêt subhumide » est regroupée avec la zone voisine pour former une vaste « écorégion forêt humide » couvrant plus de la moitié du territoire malgache (figure 2d). Le mythe d'une vaste forêt tropicale supposée disparue trouve ainsi un ancrage scientifique basé sur ce détournement de connaissance. Non démontré, le résultat abusif de ce zonage transforme le mythe en axiome.

Ce zonage, qui sert de cadre à l'intervention du WWF-Madagascar, est souvent pris pour un découpage des habitats écologiques potentiels (figure 2e) et constitue à ce titre un critère pour prioriser des aires protégées représentatives des différents écosystèmes. Il apparaît pourtant discutable quant à son intérêt pour la conservation, dans la mesure où il n'inclut aucune donnée écologique, faunistique ou floristique.

La délimitation des aires protégées à l'échelle régionale, le SIG fait la loi

Depuis 2003, le gouvernement malgache a sollicité les spécialistes de la conservation pour « prioriser » les aires protégées. Principalement composé d'experts affiliés aux grandes organisations de conservation, de représentants des services malgaches concernés et de quelques chercheurs indépendants, le groupe Vision Durban proposait mi-2004, une première cartographie des sites potentiels de conservation (figure 3, page suivante).

Ce zonage réalisé sur la base d'une cartographie numérique de l'inventaire écologique et forestier national (IEFN, 1996), est fondé sur quatre critères principaux : 1) les résultats d'un premier atelier de « priorisation » organisé en 1995 par Conservation International (CI) ; 2) les sites d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) identifiés par l'organisation Birdlife International en 1999 ; 3) une proposition de zones prioritaires de conservation des plantes endémiques réalisée pour l'occasion par le Missouri Botanical Garden (MBG) ; 4) une cartographie des zones forestières sensibles (estimées à plus de 12 millions d'hectares soit pratiquement toute la surface forestière du pays).

Combinés dans un système d'information géographique (SIG), ces critères ont été traités par un logiciel spécialisé permettant de tenir compte des aires minimales nécessaires à la conservation des espèces menacées.

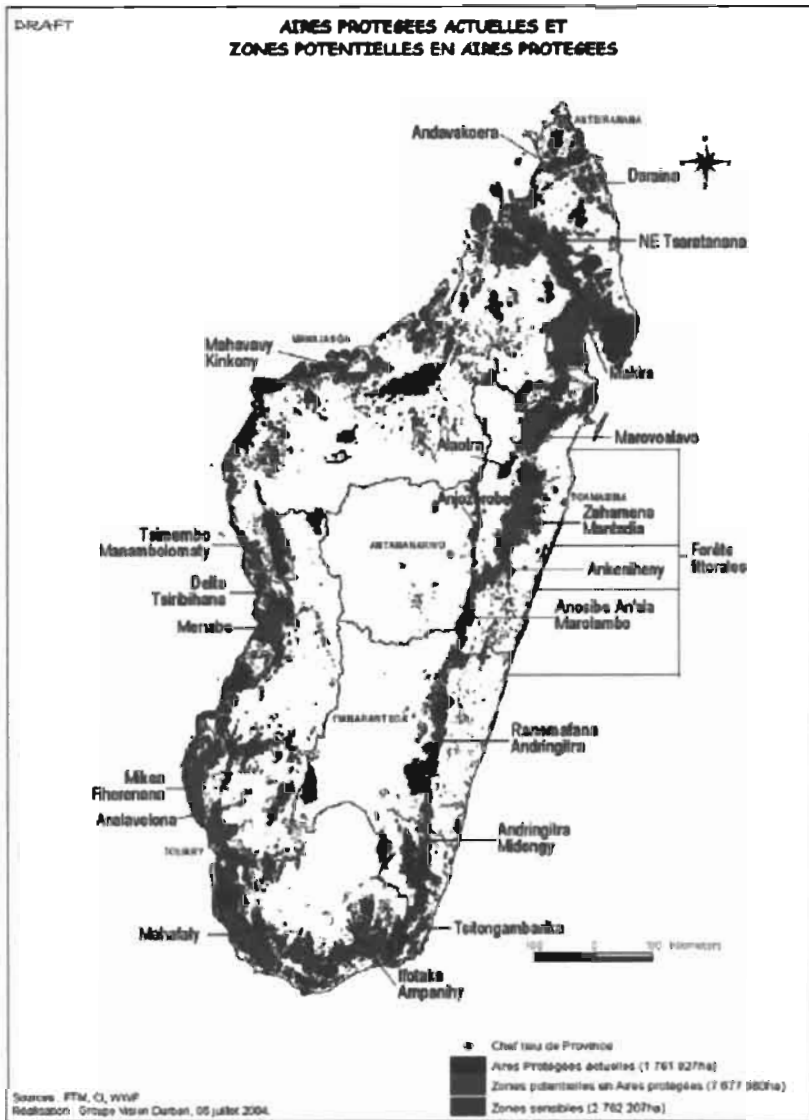


Figure 3. Les zones prioritaires de conservation définies par le groupe Vision Durban en juillet 2004

Cette définition extrêmement rapide de zones prioritaires pose plusieurs questions sur le plan conceptuel et méthodologique quant à la validité et à l'opérationnalité des résultats.

En terme de biodiversité, les critères d'espèces, privilégiant la forêt ont été retenus. Faiblement peuplées, présentées comme des reliques uniques dépositaires de la biodiversité, aisément cartographiables, les forêts permettent une délimitation rapide des futures aires protégées. Nous constatons que les 7,5 millions d'hectares proposés comme prioritaires pour la conservation correspondent pratiquement à l'ensemble du couvert forestier continu de l'île. Le concept de « corridor », concept fonctionnel central de la biologie de la conservation⁴⁴, garant de la conservation à long terme des populations, sert également à renforcer l'orientation forestière des propositions. Le terme est en effet employé à Madagascar par analogie à la forme de couloir méridien du massif de forêt pluviale de l'est de l'île⁴⁵. Toute la forêt orientale devient ainsi un immense « corridor » qu'il convient de protéger, bien que la communauté scientifique s'accorde à dire que le rôle bénéfique des « corridors de conservation » sur la biodiversité est plus que discutable, et non démontré dans ce pays⁴⁶.

Sur le plan humain, seule la densité de population intervient dans la détermination des zones de conservation, de façon très réductrice. Il s'agit de retenir les espaces supposés vides d'hommes, car sans village sur la carte. Les interactions des écosystèmes avec les activités humaines ne sont donc pas prises en compte, qu'il s'agisse des contraintes (pression sur les ressources, conflits potentiels...) ou des potentialités (activités compatibles avec la conservation de la biodiversité).

Du point de vue méthodologique, l'utilisation des données spatialisées numériques souvent inadaptées à l'échelle et à la problématique d'analyse pose également question.

44. BUREL F. et BAUDRY J., *Écologie du paysage. Concepts, méthodes et applications*, Londres/New York/Paris, Éditions Technique & Documentation, 1999.

45. CARRIÈRE-BUCHSENSCHUTZ S., « L'urgence d'une confirmation par la science du rôle écologique du corridor forestier de Fianarantsoa », in *Études rurales*, n° 178, 2006, p. 181-196.

46. CARRIÈRE S. M. et MÉRAL Ph., « Corridors : la nécessité d'une réflexion », in *Entre l'Homme et la Nature, une démarche pour des relations durables. Réserves de Biosphère*, GARNIER L. (dir.), Paris, Unesco, « Notes techniques 3 », 2008, p. 58-60. CARRIÈRE S. M., HERVÉ D., ANDRIAMAHEFAZAFY F. *et al.*, « Les corridors : passage obligé ? L'exemple malgache », in *Aires protégées : espaces durables ?*, AUBERTIN C. et RODARY E. (dir.), Paris, IRD Éditions, 2008, p. 89-112.

La base de données du Global Amphibian Assesment (GAA, consultable sur le site <http://www.globalamphibians.org/>), utilisée dans la démarche de priorisation des aires protégées malgaches, indique par exemple une localisation de la Mantelle de Madagascar (*Mantella madagascariensis*) sous la forme sommaire d'un rectangle situé sur la plaine côtière de l'est de l'île (figure 4) alors que cette espèce de grenouille ne vit qu'entre 800 et 1200 m d'altitude. Cette base de données est pourtant totalement inadaptée pour la réalisation de zonages à l'échelle régionale.

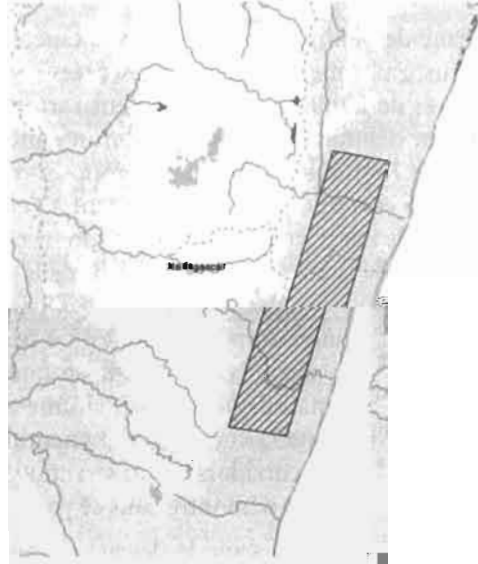


Figure 4. Localisation de *Mantella madagascariensis* d'après le GAA

A contrario, des contre-exemples montrent qu'avec une méthodologie adaptée, un usage averti des SIG peut fournir une base de réflexion beaucoup plus riche et contribuer utilement à la prise de décisions. La recherche de sites potentiels de conservation pour le Sud-Ouest du pays a été réalisée par le projet Ala Maiky du WWF à l'aide d'un SIG permettant de combiner des informations environnementales et socio-économiques complémentaires (critères d'endémicité et d'intégrité des habitats écologiques, menaces et opportunités de conservations en fonction des dynamiques socio-spatiales du territoire concerné, proximité aux routes et densité de populations...). Le croisement de ces informations a permis de hiérarchiser des priorités de conservation sans proposer de zonage *a priori* mais fournissant aux décideurs des éléments de choix modulables en fonction de critères qui ne reposent pas exclusivement sur des inventaires biologiques partiels. Ce type de démarche apparaît beaucoup plus en cohérence avec des objectifs de conservation durable dans la mesure où il permet aux différents acteurs d'être potentiellement impliqués ou du moins de voir leurs activités prises en compte dans la délimitation des nouvelles aires protégées ; ce qui faciliterait d'autant mieux leur adhésion et leur participation aux phases ultérieures de création et de gestion.

Au total, la délimitation des nouvelles aires protégées malgaches paraît reposer sur des critères strictement biologiques appuyés sur une cartographie discutable, le tout aux mains d'une poignée d'ONG de conservation.

UN MODÈLE AUTORITAIRE PRODUCTEUR D'INJUSTICE SPATIALE

La nouvelle conservation à Madagascar, analysée ici à travers ses représentations et l'utilisation de la cartographie, apparaît comme injuste si on la considère du point de vue de la justice procédurale. Elle échoue en effet à promouvoir des processus de décision justes parce que basés sur la négociation entre les parties prenantes, et perpétue au contraire un modèle autoritaire et descendant de conservation. Le manque de reconnaissance des acteurs locaux, notamment les paysanneries, avec pour contrepartie l'hégémonie des BINGOs, apparaît comme le principal obstacle à l'émergence d'une conservation plus juste.

Des BINGOs en position hégémonique

À travers leurs représentations, leurs données et leurs outils, les BINGOs produisent des analyses partielles et partiales qui, volontairement ou non, manipulent ceux qui les reçoivent. Ces manipulations peuvent surprendre venant d'organisations qui fondent une partie de leur légitimité sur l'expertise scientifique qu'elles revendiquent par l'emploi de biologistes aux compétences reconnues. En outre, la protection de la biodiversité est posée comme un bien universel, ce qui pare les organisations de conservation d'une moralité les plaçant *a priori* au-delà des intérêts partisans.

Ces manipulations rappellent combien science et politique ne sont pas isolées par des frontières étanches⁴⁷ et combien le discours sur la nature, y compris celui des sciences naturelles, est en soi une construction collective porteuse d'une idéologie et d'un projet politique. Les représentations de la biodiversité des BINGOs doivent ainsi être mises en relation avec, à l'époque coloniale, l'utilisation du discours sur la dégradation de l'environnement comme outil de contrôle des territoires et des populations⁴⁸, et aujourd'hui, avec la perpétuation de ce discours pour justifier l'ingérence, *via* l'écologie, des pays du Nord dans les pays du Sud⁴⁹.

47. LATOUR B., *Politique de la Nature*, Paris, La Découverte, 1999.

48. THOMAS F., *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945. Sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*, Hanoi, Éditions Thê Gioi, 1999.

49. ROSSI G., *L'Ingérence écologique*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

Le vrai et le faux, le juste et l'injuste relèvent de deux catégories différentes de pensées. Toutefois, ce discours n'est pas sans relation avec l'injustice. D'une part parce qu'il place les BINGOs en situation hégémonique, d'autre part parce qu'il légitime une conservation peu soucieuse des populations locales.

En effet, les représentations de la biodiversité diffusées par les BINGOs et leur mainmise sur la délimitation des aires protégées, ont d'abord pour fonction de les imposer et de les légitimer comme les concepteurs et maîtres d'œuvre de la conservation, auprès des bailleurs internationaux, des États du Sud, et auprès de leurs donateurs potentiels, particuliers ou entreprises au Nord. Les ONG de conservation, à l'instar d'entreprises transnationales, jouent ainsi de ces représentations dans une logique de conquête de marchés⁵⁰, et la concurrence est rude comme en attestent les normes que chacune essaie de promouvoir *via* les *hotspots* et les écorégions par exemple. Une véritable stratégie de communication fondée sur des discours simples (souvent simplistes), leur permettent de répondre de manière persuasive à des questions complexes et cruciales : Où est la biodiversité ? Comment évolue-t-elle ? Par quoi et qui est-elle menacée ? Comment la protéger ? En outre, la maîtrise des outils géomatiques contribue encore à faire apparaître les BINGOs comme indispensables, car elles sont souvent les seules à même de financer les acquisitions de données et de produire des cartes numériques tant les compétences dans ce domaine sont encore rares à Madagascar, concentrées dans la capitale au sein des ONG internationales et des entreprises du secteur minier (observations personnelles).

Cette capacité à fournir un discours explicatif et prescriptif est d'autant plus valorisée à Madagascar que la conservation se fait dans un contexte d'urgence politique⁵¹, lié à la décision présidentielle de tripler en cinq ans les surfaces protégées. Les solutions biologiques et techniques sont rapides à mettre en œuvre, faciles à appliquer, simples à expliquer et aisées à valoriser en termes de communication. La reconnaissance approfondie des acteurs locaux et des spécificités locales prendrait bien plus de temps que les cinq années annoncées pour la mise en place des nouvelles aires protégées, pour des résultats moins spectaculaires ne cadrant plus avec les temporalités politiques et financières imposées par les bailleurs de fonds.

50. GAUDEFROY DE MOMBYNES T. et MERMET L., « La stratégie d'une ONG internationale d'environnement : articuler biologie et management, action publique et concurrence », in *Gérer et comprendre*, n° 73, septembre 2003, p. 14-24.

51. CARRIÈRE-BUCHSENSCHUTZ S., « L'urgence d'une confirmation par la science du rôle écologique du corridor forestier de Fianarantsoa », *op. cit.*

L'impossible reconnaissance des acteurs locaux

La suprématie des BINGOs s'exerce au détriment d'autres acteurs, l'État et les populations autochtones, en particulier les paysanneries. On objectera que les acteurs locaux sont associés aux processus de création de ces nouvelles aires protégées. Effectivement la reconnaissance des spécificités des acteurs, le débat pour arriver au consensus, l'octroi d'un pouvoir effectif aux collectivités et communautés locales, sont régulièrement affichés dans la démarche conservacionniste. Ainsi, la détermination des localisations des aires protégées est censée faire l'objet de tables rondes régulières ouvertes en théorie à tous les acteurs impliqués, y compris les acteurs locaux. Ces réunions d'informations plus que de concertation réunissent en pratique essentiellement des délégués ministériels, des experts des BINGOs et des différents services de coopération, rarement les représentants des collectivités territoriales et encore moins les représentants paysans. Quand bien même ceux-ci seraient consultés, il faudrait encore qu'ils soient capables de produire des objections ou des contre-propositions aux arguments scientifiques proposés. Les textes d'orientations ont beau prôner un renforcement des pouvoirs locaux (collectivités locales et communautés paysannes), consultés pour valider les délimitations et les plans de gestion des nouvelles aires protégées, leurs capacités à intervenir dans les orientations et la mise en œuvre de la conservation demeurent très faibles.

En effet, les populations rurales sont peu conscientes des enjeux scientifiques, politiques et économiques globaux de la biodiversité, et n'ont pas les moyens de discuter avec des acteurs étrangers, en position de force, qui assurent agir pour leur bien⁵². La reconnaissance des spécificités des acteurs, garante de processus de décisions plus justes basés sur la participation de toutes les parties prenantes et sur la négociation⁵³ est ici compromise. Car reconnaître les paysans reviendrait à reconnaître la complexité de leur relation à l'environnement, y compris la valeur potentiellement positive de leurs pratiques, et à considérer de manière plus élargie la diversité biologique⁵⁴. Comment les approches participatives peuvent-elles avoir une portée profonde, quand la conservation a précisément pour projet de

52. RAKOTO-RAMIARANTSOA H. « Pensée zéro, pensée unique. La robe des ancêtres ignorée », in *Conserver et développer*, CASTELLANET C. et RODARY E. (dir.), Paris, Karthala, p. 105-118.

53. FRASER N., « Recognition without Ethics? », in *Theory, Culture and Society*, vol. 18, n° 2-3, 2001, p. 21-42.

54. MOREAU S., « Des associations des villes aux associations des champs. Les nouveaux acteurs du développement et de l'environnement dans les campagnes du Sud-Est Betsileo », in *Études rurales*, n° 178, 2006, p. 89-112.

contenir les pratiques paysannes en les soumettant à des réglementations prohibitives, ou en les cantonnant à des zones réduites dans ou autour des aires protégées ? La participation des populations semble donc se limiter à les informer, à les « conscientiser » sur les effets négatifs de leurs actions, et à tâcher de leur faire entériner des règlements arbitraires.

Pour l'État, le projet environnemental de Madagascar participe d'une « diplomatie verte » mais surtout d'une réponse aux injonctions des bailleurs de fonds internationaux (Banque mondiale, USAID, AFD...) aux budgets desquelles émargent une grande partie des BINGOs. Cet affichage environnemental confère une bonne image au pays et assure le renouvellement des prêts et la rentrée de devises⁵⁵. En outre, les administrations malgaches ne disposent pas des ressources financières, techniques et humaines des BINGOs, et de fait une grande partie de l'ingénierie environnementale leur est soustraite. D'ailleurs, la mise en œuvre du Plan national d'action environnementale (PNAE, lancé au début des années 1990) a imposé la privatisation des agences d'exécution du programme telles que le SAGE (chargé de l'appui à la gestion de l'environnement) ou l'ANGAP (organisme de gestion des aires protégées).

CONCLUSION

Les nouveaux zonages de conservation à Madagascar sont donc rarement définis de manière intégrée. Ils ne prennent pas en compte l'ensemble des caractéristiques sociales, économiques et environnementales, ni les échelles nécessaires et pertinentes à la gestion du territoire soumis à protection. Ils répondent prioritairement à la mise en œuvre des agendas politiques internationaux qui sont ceux des bailleurs de fonds et des grandes ONG de conservation. Les stratégies de conservation sont envisagées indépendamment des sociétés et des individus qui côtoient cette biodiversité. Nous avons volontairement laissé de côté la manière dont sont envisagées les compensations aux sociétés paysannes, que la création d'aire protégée prive d'une partie de leurs ressources. Cependant, plusieurs études à Madagascar montrent que les opérations de développement associées à la mise en place de régimes de protection de la forêt s'apparentent davantage à du « sau-

55. HUFTY M., RAZAKAMANANTSOA A. et CHOLLET M., « Néo-colonialisme vert à Madagascar ? », in *Écologie contre nature. Développement et politiques d'ingérence*. SABELLI F (dir) Paris/Genève PUF/Nouveaux Éditions de l'IGED E ' r 1995

poudrage⁵⁶ ». D'autres dénoncent les préjudices subis par les populations riveraines des aires protégées⁵⁷.

En pratique, la situation des paysanneries face aux actions de conservation rappelle certaines formes d'oppression et d'injustice telles que définies par Young⁵⁸ : absence de pouvoir et impérialisme culturel. Or, à Madagascar, on n'observe aucune expression de sentiment d'injustice. Au contraire, on assiste à la soumission de l'État et des populations aux injonctions venues de l'extérieur. Ce type de conservation autoritaire peut – il exister ailleurs que dans des pays où la contestation a peu de chance de se faire entendre, du fait de la pauvreté de la population et de la dépendance des États aux bailleurs de fonds du Nord, et de la fragilité de la démocratie représentative et participative ? La paysannerie malgache est d'abord préoccupée par les enjeux immédiats du quotidien, par la nécessité d'assurer la vie, voire la survie, de la famille. Le bénéfice immédiat que peut procurer l'adhésion de circonstance à un projet qu'aucune organisation locale n'est en mesure de contester est toujours bon à prendre. On peut néanmoins s'interroger sur la durabilité de telles démarches et si la situation n'est pas d'autant plus injuste que, précisément, elle ne suscite aucun sentiment d'injustice !

L'exemple de Madagascar montre ainsi les contradictions entre les pratiques locales de la conservation et les préoccupations de justice affichées au niveau global. Dans les discours et les textes, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, bien commun de l'humanité, met en avant l'association des objectifs de conservation et du développement (durable) avec l'intégration des acteurs au processus de décision. Dans ces conditions, la conservation *stricto sensu* au sein d'aires protégées excluant l'homme peut-elle être juste et efficace ? Une biodiversité sanctuarisée et noyée dans des paysages homogènes et surproductifs, aux environnements dégradés a-t-elle un avenir ? Les territoires de la conservation ne devraient-ils pas être pensés comme intégrant des paysages aménagés pour concilier exploitation durable des ressources et conservation de la biodiversité ? D'un point de vue social et économique, un mode de conservation qui ne favorise pas le bien-être des populations riveraines est-il possible ? Enfin, sur le plan poli-

56. BLANC-PAMARD C. et FAUROUX E., « L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches », in *Autrepart*, n° 31, 2004, p. 3-19. MOREAU S., « Des associations des villes aux associations des champs... », *op. cit.*

57. HARPER J., *Undangered Species: Health, Illness and Death among Madagascar People of the Forest*, Durham, Carolina Academic Press, 2002.

58. YOUNG I-M., *Justice and the Politics of Difference*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

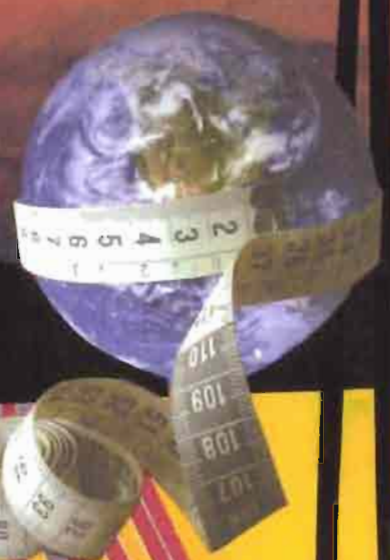
Xavier AMELOT, Sophie MOREAU, Stéphanie M. CARRIÈRE

tique, une conservation autoritaire, qui n'est pas reconnue comme légitime par les populations locales peut-elle être durable, dès que les moyens de faire régner cette autorité auront disparu ?

Xavier AMELOT
Géographe,
CNRS/Université Bordeaux, ADES (UMR 5185), Maison des Suds

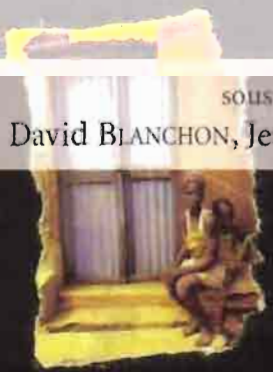
Sophie MOREAU
Géographe,
Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Laboratoire ACP, EA 3350

Stéphanie M. CARRIÈRE
Écologue,
IRD – Université Paul-Valéry Montpellier 3, UMR 220 GRED



justice et injustices environnementales

sous la direction de
David BLANCHON, Jean GARDIN et Sophie MOREAU



PRÉSSES UNIVERSITAIRES DE PARIS OUEST

Justice et injustices environnementales

sous la direction de
David BLANCHON, Jean GARDIN et
Sophie MOREAU



PRESSES UNIVERSITAIRES DE PARIS OUEST

Collection *Espace et justice*
dirigée par Frédéric DUFAUX et Philippe GERVAIS-LAMBONY

Déjà paru

Justice et injustices spatiales

B. BRET, Ph. GERVAIS-LAMBONY, Cl. HANCOCK, F. LANDY (dir.)



www.pressesparisouest.fr

2011

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE PARIS OUEST

ISBN : 978-2-84016-095-3

Collage de couverture : © Michel Coquery

Michel COQUERY, Géographe-urbaniste-collagiste nous a quitté le vendredi 11 novembre 2011. Les responsables de cette collection souhaitent ici lui rendre hommage et le remercier pour tant d'images données, et qui nous resteront.